

Distr. limitée  
15 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

**Pour information**

[Start1]

## **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Conseil d'administration

### **Deuxième session ordinaire de 2014**

9-12 septembre 2014

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

## **Rapport de la visite sur le terrain de membres du Conseil d'administration de l'UNICEF au Soudan, du 26 avril au 2 mai 2014**

### **I. Introduction**

1. Une délégation de membres du Conseil d'administration de l'UNICEF, composée des représentants de l'Albanie, du Danemark, de Djibouti et des Pays-Bas, s'est rendue au Soudan du 26 avril au 2 mai 2014 pour y effectuer une visite sur le terrain, sous la direction compétente du représentant de l'Albanie.
2. La visite avait pour objectif de permettre aux membres du Conseil d'administration de se rendre compte par eux-mêmes de l'action de l'UNICEF au niveau du pays et du programme de coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement soudanais, qui couvre la période 2013-2016. Plus précisément, la visite avait pour but d'examiner l'impact et les résultats de l'action de l'UNICEF avec les homologues gouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux national, territorial et local dans le contexte plus large des priorités de développement du pays, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des autres instruments pertinents d'aide humanitaire et d'aide au développement. La visite a été l'occasion pour le Conseil d'administration de mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent les enfants et les femmes au Soudan.
3. La délégation tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement soudanais pour sa coopération dans la préparation de la visite, pour son accueil ainsi que pour les possibilités de dialogue de fond avec des ministres et avec d'autres hauts fonctionnaires de l'Union fédérale et des États régionaux. Les bonnes relations existant entre le Gouvernement soudanais et les équipes de l'UNICEF sur le terrain ont permis aux uns et aux autres d'accomplir leur travail et de remplir leur mandat

\* [E/ICEF/2013/14](#).



pour le bien des enfants soudanais.

4. La délégation tient aussi à remercier l'équipe de l'UNICEF au Soudan pour la bonne préparation et la bonne organisation de la visite, ainsi que le représentant et le personnel de l'UNICEF dans le pays, qui ont toujours été disponibles pendant la visite de la délégation, et lui ont apporté un appui en l'aidant à mieux comprendre le travail et l'engagement de l'UNICEF. La délégation a constaté le niveau remarquable d'engagement et de dévouement du personnel du Fonds au Soudan.

5. La délégation tient aussi à remercier le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration pour son soutien et son aide dans la planification de la visite.

6. Le programme de la visite comprenait des entretiens et d'autres activités dans la capitale du Soudan, Khartoum, dans les États du Nord et du Darfour du Nord.

a) À Khartoum, la délégation a rencontré des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères de l'éducation, des affaires étrangères, de la santé publique, des finances et de l'économie nationale, de la protection sociale et la sécurité sociale, ainsi que des représentants du Conseil national du bien-être de l'enfance et de la Commission de l'aide humanitaire, ce qui a permis des échanges de vues sur la situation des enfants et des femmes au Soudan et sur les perspectives d'une augmentation et d'un meilleur ciblage des investissements dans le choix des articles et des services sociaux destinés aux enfants soudanais – en particulier les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables. La délégation a également rencontré le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'équipe des Nations Unies dans le pays et des représentants d'organismes de la société civile internationale et locale – avant tout des organisations qui s'occupent de l'enfance et de la jeunesse – et notamment des organisations et mouvements de jeunes.

b) À Dongola, dans l'État du Nord, la délégation a rencontré le Gouverneur (Wali) adjoint, des ministres et autres hauts fonctionnaires, et elle s'est rendue dans un hôpital public qui conseille aux jeunes mères de renoncer à la mutilation génitale féminine dans le cadre de la campagne nationale « Saleema ». Pour se faire une idée de l'étendue du système de protection de l'enfance au Soudan, les délégués se sont également rendus au Service de protection de la famille et de l'enfance de la police soudanaise, qui applique un modèle d'organisation reconnu comme la meilleure pratique internationale en matière de protection de l'enfance. Enfin, la délégation a visité le Centre du programme élargi de vaccination et a rencontré des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui coopèrent avec l'UNICEF.

c) À El-Fasher, dans le Darfour du Nord, la délégation a rencontré le wali et d'autres hauts fonctionnaires de l'État régional pour recueillir leurs vues sur les perspectives de paix et de développement dans la région du Darfour. La délégation a aussi rencontré de hauts responsables du système des Nations Unies, de la MINUAD (Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour) et certains partenaires de la coopération internationale au Soudan. La délégation s'est rendue dans l'un des camps établis pour les personnes déplacées, Zam Zam, pour y observer les conditions de protection et les services fournis aux enfants et aux familles qui ont trouvé refuge dans ce camp et pour s'enquérir de la situation des personnes nouvellement arrivées du fait de la reprise des conflits dans la zone du Darfour.

d) Pendant toute la visite, la délégation a rencontré des patients, des soignants, des enfants et leurs parents, des bénéficiaires des divers programmes, des membres de la population locale et des partenaires de développement.

7. Le présent rapport résume les constatations de la délégation et ses activités, il comporte aussi les propres observations de la délégation sur diverses questions liées à sa visite et au travail de l'UNICEF au Soudan.

## **II. Principaux problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les femmes au Soudan**

### **Contexte politique et sécurité**

8. La population actuelle au Soudan est estimée à 37,3 millions, dont la moitié ont moins de 18 ans. La pauvreté, au Soudan, est profondément enracinée, surtout en milieu rural. Elle est très fréquente et elle est plus profonde dans les zones affectées par les conflits, la sécheresse et la famine. Les taux élevés de pauvreté sont aussi étroitement liés à l'instabilité au Soudan, comme le montre le fait que ce sont les régions du Darfour et du Kordofan qui connaissent la pauvreté la plus marquée, puisqu'elle touche 63 % et 59 % respectivement de la population, qui se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté.

9. Depuis la scission avec le Soudan du Sud, le Soudan a perdu environ les trois quarts de ses recettes pétrolières : le produit intérieur brut réel (PIB) aurait diminué de 0,6 % (et le Forum économique mondial prédit en 2014 une nouvelle baisse de 2,7 % du PIB). Les taux d'inflation sont passés de 20,0 % en 2011 à 36,0 % en 2013. L'endettement est estimé à 43 milliards de dollars, et le déficit budgétaire en 2013 a été de 2,23 milliards de dollars. Les pertes de recettes publiques sont exacerbées par d'autres graves difficultés économiques, notamment l'instabilité au Soudan du Sud et l'effet des sanctions économiques bilatérales.

10. L'essentiel des dépenses publiques vont aux militaires, ainsi qu'au secteur de la police et de la sécurité. Le budget de 2013 allouait 555 millions de livres soudanaises aux secteurs de la santé et de l'éducation, mais 8,6 milliards de livres soudanaises à la sécurité et 1,5 milliard de livres à ce qu'on appelle les secteurs « régaliens », c'est-à-dire la présidence, le conseil des ministres et les ministères de la défense, de la justice, et des affaires étrangères et fédérales. En outre, les perturbations dans la collecte des recettes dans les zones touchées par les conflits ont encore compromis la croissance économique et la stabilité. Quand ils se sont entretenus avec la délégation, divers hauts fonctionnaires fédéraux et des États responsables des questions sociales ont indiqué que leur capacité de fournir des services est compromise par l'insuffisance des ressources financières.

11. En janvier 2014, le Président Omar al-Bashir a annoncé que son gouvernement envisageait de lancer un débat national, sans exclusive, sur la paix et la sécurité, les réformes politiques et la démocratisation, les réformes économiques et l'identité nationale. Le gouvernement a assuré les représentants des groupes armés qu'ils ne seraient pas arrêtés s'ils participaient à ce débat. La délégation a été informée que certaines réunions avaient déjà eu lieu et que le processus se poursuivait. Mais quand ils ont rencontré la délégation, les représentants de la société civile se sont plaints du fait qu'alors qu'ils représentent de larges segments de la société, en

particulier la jeunesse, ils se sentent exclus de ce processus, et ils ont fait connaître leur scepticisme au sujet de ses perspectives.

12. Une poussée de violence déstabilise actuellement le Darfour et cela a des répercussions sur trois autres États (Kordofan du Sud, Nil bleu et Abyei). Cette nouvelle vague d'instabilité compromet les résultats acquis au Darfour depuis la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, en 2005, et compromet aussi la sécurité dans de larges régions du pays. La dégradation de la situation économique a entraîné une recrudescence des conflits entre les tribus au sujet de la terre et des ressources, ainsi que des rivalités politiques non réglées entre diverses personnalités. Le déploiement dans la région d'une milice progouvernementale connue sous le nom de Force d'appui rapide a gravement compromis la sécurité des civils, de leurs biens et leurs modes de subsistance, en particulier au Darfour du Sud et, de plus en plus, au Darfour du Nord. La situation sur le plan de la sécurité est encore aggravée sous le coup des attaques perpétrées par des groupes rebelles contre les forces gouvernementales et des bombardements aveugles menés par les forces armées soudanaises dans les zones contrôlées par les rebelles.

13. Les évaluations concernant la protection des civils, effectuées dans les zones touchées par les conflits en 2013, ont suscité de graves inquiétudes au sujet des victimes civiles, de la violence sexuelle et sexiste, de la séparation des familles, du recrutement d'enfants par les groupes armés, de la violence contre les enfants et des violences dont sont victimes les civils dans les camps de transit ou les zones de peuplement temporaires. De plus, les agressions, la violence sexuelle et sexiste et le pillage se poursuivent dans un climat général d'impunité.

### **Observations**

14. La délégation a accueilli avec satisfaction les mesures prises par les différents acteurs soudanais aux niveaux fédéral et des États régionaux, gouvernementaux et non gouvernementaux avec l'aide de la communauté internationale, afin de poursuivre l'action de protection et de préservation du bien-être des enfants soudanais. Certains progrès ont certes été accomplis ces dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire car trop nombreux sont les enfants, au Soudan, qui ne bénéficient pas de services élémentaires de protection et de services sociaux du fait de l'insuffisance des fonds consacrés à la prestation de ces services ou d'une connaissance insuffisante des meilleures pratiques d'élever les enfants. Les conflits chroniques et aigus compliquent gravement la situation d'ensemble pour les enfants, les privent de leur enfance, compromettent leurs chances de se préparer à l'avenir et privent le pays de l'énergie des générations montantes, pourtant indispensable.

15. Malgré les efforts déployés et malgré certains progrès, le Soudan est en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un engagement ferme et plus résolu du Gouvernement soudanais de mettre les enfants en bonne place et au centre du programme national de développement est donc essentiel. Une base solide pour l'avenir devrait commencer par un investissement adéquat et bien ciblé dans les enfants, avec des crédits budgétaires suffisants, en particulier en faveur des plus vulnérables. Cet engagement devrait en outre s'appuyer sur les résultats acquis et viser la durée.

16. La délégation est fermement convaincue qu'un débat national sans exclusive, engagé et fermement poursuivi est nécessaire, car il offre une véritable possibilité de développement économique et politique au Soudan. Le Document de Doha pour

la paix demeure essentiel si l'on veut s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région, qui sont propres au Darfour. Ce document offre une possibilité de règlement politique pacifique des différents conflits en cours, qui affectent la vie des enfants et ont entraîné le déplacement massif de populations. Toutes les parties doivent adhérer à cette initiative de façon sincère; elles doivent mettre immédiatement fin à tous les conflits dans le pays et se rencontrer pour édifier ensemble un avenir pour tous.

### **Questions humanitaires**

17. L'opération humanitaire de l'UNICEF au Soudan est l'une des plus importantes au monde. Le besoin d'assistance tient à l'existence de situations de conflit prolongées ou soudaines au Darfour, au Nil bleu et au Kordofan du Sud, aux déplacements de populations, à la malnutrition, aux épidémies et aux inondations. Depuis la fin de 2013 il faut compter en outre avec un important afflux de réfugiés venant du Soudan du Sud, principalement dans l'État du Nil Blanc, du fait de la poursuite des combats au-delà de la frontière. La situation prolongée de malnutrition au Soudan est en soi un appel urgent.

18. Il y a plus de 100 endroits dans le pays où la population a besoin d'aide humanitaire. Le camp de Zam Zam abrite environ 40 000 déplacés, qui y sont pour la plupart depuis plus de dix ans. Entre janvier et mai 2014, 370 000 personnes environ ont été déplacées au Darfour du fait de la reprise des combats et des attaques. Ce chiffre, qui est plus élevé que l'ensemble des personnes déplacées en 2011 et en 2012, représente environ la moitié du nombre de personnes déplacées en 2013. Au total, le Darfour compte environ deux millions de personnes déplacées.

19. Au Soudan, l'UNICEF est le chef de file sectoriel concernant la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène pour tous, ainsi que l'éducation; il est cochef de file pour les questions de santé et de protection de l'enfance. Dans l'application, l'UNICEF travaille étroitement avec des partenaires nationaux et internationaux. Dans le camp de réfugiés que la délégation a visité, des espaces réservés aux enfants et une clinique s'occupant expressément des enfants et des mères ont été créés.

### **Observations**

20. La délégation a noté la situation extrêmement difficile des enfants et des mères déplacés, en particulier ceux qui viennent d'arriver. Bien souvent des filles et des jeunes femmes arrivent au camp portant des petits enfants ou des enfants en bas âge sur leur dos et tous souffrent de sous-alimentation. Les déplacés vivent dans des conditions déplorable, sans logement adéquat, sans accès à des installations sanitaires suffisantes, à des soins, une éducation, une alimentation ou des moyens de subsistance adéquats. Les efforts visant à réinstaller le camp dans des zones plus adaptées n'ont pas encore donné de résultats. Le gouvernement doit faire davantage, avec l'aide des Nations Unies au besoin, pour parvenir plus rapidement à de meilleures solutions.

21. La délégation a beaucoup apprécié les activités appliquées par l'UNICEF et ses partenaires dans le camp de Zam Zam dans des conditions difficiles, mais elle a également observé que beaucoup reste à faire pour répondre aux besoins des enfants et des mères. La délégation a noté que l'UNICEF se heurte à des difficultés considérables dans la mise en œuvre des programmes humanitaires au Darfour, au Kordofan du Sud et au Nil bleu. Pour mettre en œuvre ces programmes et avoir un

impact durable, il est indispensable d'avoir accès aux populations dans le besoin, et les autres acteurs des Nations Unies doivent pouvoir contribuer à la satisfaction générale des besoins. Depuis trois ans, l'UNICEF n'a toujours pas accès à de nombreuses populations des États du Nil bleu et du Kordofan du Sud et l'obtention de permis de voyage et d'accès aux camps de personnes déplacées, dans d'autres localités, est toujours difficile et tardive.

22. La délégation engage instamment le Gouvernement soudanais et l'UNICEF à travailler ensemble pour desserrer les contraintes de coordination et permettre ainsi un accès rapide, sans entrave, à toutes les populations ayant besoin d'aide humanitaire.

23. De façon générale, la délégation a constaté que l'UNICEF était tout à fait capable de mettre en valeur les synergies existant entre les activités humanitaires, les activités de relèvement rapide et de développement. Par exemple, l'UNICEF soutient les initiatives publiques au Darfour pour remédier à la malnutrition et résoudre les problèmes d'eau, d'assainissement, de santé et d'hygiène afin de rendre les familles mieux capables de résister aux chocs. Cependant, l'obtention limitée de fonds et l'insécurité ambiante compromettent les progrès et un impact durable. Cela rend difficile l'action contre la malnutrition et ses causes profondes.

24. En tant que chef de file sectoriel assurant la coordination de plusieurs secteurs, l'UNICEF accomplit un excellent travail dans des conditions difficiles; la persistance du manque de moyens financiers rend difficile cette coordination, car les activités sectorielles sont sous-financées et se disputent les mêmes sources de fonds. L'évolution récente au Soudan du Sud a détourné l'attention des zones de conflits persistants au Darfour, au Kordofan du Sud et au Nil bleu, ce qui nuit encore aux ressources disponibles. Le fait que deux opérations des Nations Unies ont lieu simultanément au Soudan – la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la MINUAD – complique la coordination de l'action humanitaire. Les ressources limitées demeurent un problème pour le coordonnateur régional.

### **Santé**

25. Les questions de santé et de nutrition sont étroitement liées au Soudan où la mortalité des moins de cinq ans et la mortalité maternelle sont élevées, et plus graves encore dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes naturelles. L'accès aux soins de santé maternels et infantiles et les équipements sont souvent inadéquats et inéquitables. L'énorme fardeau de la malnutrition et le problème du retard de croissance des enfants soudanais mérite attention au niveau le plus élevé.

26. Les indicateurs sanitaires, au Darfour, sont parmi les plus médiocres du Soudan, du fait en partie de la destruction de centres de soins lors des conflits. Pour assurer des soins adéquats et une vaccination des enfants affectés par le conflit et des enfants et mères déplacés, il est indispensable que l'UNICEF ait accès à toutes les régions et zones concernées.

27. La programmation des activités sanitaires de l'UNICEF au Soudan comprend les éléments suivants : vaccination élargie, santé maternelle et infantile, lutte contre le sida, prévention et traitement pédiatriques de l'infection par le VIH, préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, et soutien aux politiques. L'objectif est de parvenir à un impact équitable et durable et à faire en sorte que les communautés locales puissent améliorer leur capacité de résistance tout en

appliquant des programmes flexibles répondant aux objectifs et aux problèmes divergents de l'UNICEF au Soudan.

28. Les activités menées par l'UNICEF avec le Gouvernement soudanais privilégient le travail mené en amont, la formation, l'appui technique et la création de capacités. La pérennité des résultats et de la création d'une plus grande résilience sont des cibles importantes. Avec l'aide de l'UNICEF, le Gouvernement soudanais a obtenu des résultats impressionnants en matière de couverture vaccinale par des exercices de vaccination de routine.

### **Observations**

29. La délégation a eu une rencontre constructive avec le Sous-Secrétaire général du Ministère de la santé, qui a souligné l'importance de la collecte des données et d'une démarche faisant appel à de multiples acteurs face aux problèmes sanitaires et nutritionnels. La décision de créer un conseil de haut niveau de la nutrition après l'adoption d'un plan d'action multisectoriel est une étape importante, puisque cette initiative devrait faire du Soudan un pays qui adopte l'initiative « Renforcer la nutrition ». Une application équitable du plan est indispensable non seulement pour la santé et le bien-être des enfants soudanais mais aussi dans la perspective du développement économique du Soudan.

30. Dans l'État du Nord, la délégation a été accueillie avec beaucoup de chaleur par le Gouvernement de l'État et a pu rencontrer le Ministre de la protection sociale et les représentants nationaux et locaux du Conseil de la protection de l'enfance; elle s'est également rendue dans un hôpital aidé par l'UNICEF, qui participe à la campagne nationale d'élimination de la mutilation génitale féminine « Saleema ».

31. La délégation a apprécié le caractère novateur de la démarche complexe suivie et de la participation de nouveaux acteurs à cette campagne, notamment des dirigeants religieux, le personnel soignant et les représentants locaux. Il est clair qu'une modification des traditions sociales et culturelles de nature à faire reculer la pratique de la mutilation génitale féminine prendra beaucoup de temps, mais la diminution du nombre de filles excisées est prometteuse. La délégation rappelle la nécessité d'une implication et d'une aide plus importantes dans cette campagne fédérale.

32. L'UNICEF, avec l'OMS, est le partenaire principal du Ministère de la santé dans l'organisation de la vaccination de routine des enfants. Pour poursuivre les progrès accomplis, il importe que le gouvernement augmente les fonds consacrés à la prestation des services sanitaires essentiels destinés aux enfants et aux mères.

### **Eau, assainissement et hygiène pour tous**

33. Le manque d'accès à l'eau salubre et aux moyens d'assainissement est un problème énorme au Soudan et explique une grande partie des causes de mauvaise santé. Seulement 27 % de la population ont accès à des moyens d'assainissement améliorés; 60,5 % des Soudanais ont accès à un point d'eau potable. En outre, 52 % seulement des Soudanais se lavent les mains après avoir utilisé une latrine. Environ 50 % des écoles primaires existantes n'ont pas de points d'eau potable ni d'installations sanitaires. L'augmentation du nombre de personnes déplacées au Soudan aggrave encore ce problème. On compte en effet environ 2 millions de

déplacés qui ont besoin de services d'adduction d'eau potable et d'assainissement, indispensables à leur survie.

34. La délégation a appris qu'une politique de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour tous était en cours d'achèvement, et que des plans stratégiques relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène au niveau national et des États régionaux sont en cours d'application pour la période 2012-2016. L'UNICEF est cochef de file du groupe thématique 'eau, assainissement et hygiène pour tous' (WASH) avec le gouvernement et prête une attention particulière à la mise en œuvre d'une réponse humanitaire rapide et appropriée dans ce domaine.

35. En menant des activités de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, l'UNICEF veille à ce que les populations déracinées disposent bien d'installations d'adduction d'eau potable et d'assainissement, le but étant de réduire la mortalité due aux maladies d'origine hydrique.

### **Observations**

36. Les Soudanais touchés par la violence cherchent la sécurité dans des camps ou des zones déjà surpeuplés, où l'accès à un point d'eau potable et à une installation d'assainissement est très limité. Or, l'eau propre est une condition absolument critique, immédiate de la survie et c'est un moyen de prévenir la maladie et sa propagation.

37. Lorsqu'elle a rencontré divers responsables et durant sa visite du camp de déplacés de Zam Zam, la délégation a appris que le financement par le gouvernement et par les donateurs était en diminution dans le secteur eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH), ce qui se répercute sur la fourniture, à l'échelle voulue, des services nécessaires. En outre, la capacité limitée de coordination effective du groupe thématique correspondant aux niveaux national et des États régionaux se traduit par une grave inefficacité dans la conduite et la gestion de l'ensemble du secteur.

38. La fréquence et l'étendue des situations d'urgence rendent difficile à prédire et à suivre le rythme d'une programmation de développement et de récupération rapide dans le secteur WASH; ces situations d'urgence compromettent également les efforts déployés pour passer du type, prédominant, de réponse humanitaire à court terme, à un modèle de planification à long terme du développement durable, de même que l'étude de solutions qui seraient durables et écologiquement rationnelles. Le rythme trop lent d'approbation de la politique sectorielle et d'activation des plans stratégiques nationaux et régionaux dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ralentit encore l'application, animée par le gouvernement, d'une programmation du secteur à l'échelle nationale.

39. Les efforts déployés pour intégrer la préoccupation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les autres secteurs – essentiellement l'éducation, la nutrition et la santé – doivent se poursuivre. Les écoles et les centres de soins et d'action nutritionnelle sont d'utiles points d'entrée pour une intervention dans le secteur eau, assainissement et hygiène.

### **Nutrition**



40. La malnutrition, au Soudan, est très préoccupante. En sa qualité de chef de file sectoriel pour la nutrition, l'éducation et les programmes WASH, l'UNICEF cherche à répondre à cette urgence silencieuse.

41. Les taux élevés de malnutrition dans beaucoup de régions du pays ne sont pas une conséquence directe d'un conflit mais celle du sous-développement; par exemple, les données les plus récentes sur l'ensemble du pays (l'enquête de 2013 appliquant la méthode des échantillons spatiaux simples) ont montré que, au Soudan, certaines des valeurs les plus élevées de la malnutrition aiguë concernent la région orientale, qui n'a pourtant pas connu de conflit depuis 2005. On compte, dans l'État de l'Est, 301 124 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë globale, à rapprocher du chiffre de 2 010 939 pour tout le pays. Cependant, les effets sont amplifiés dans les régions déchirées par des conflits comme le Darfour. Au cours de sa visite au camp de Zam Zam, la délégation a observé le traitement d'enfants et de mères, aidés par l'UNICEF, pour lutter contre la malnutrition ainsi que les conséquences du conflit sur la santé des mères et des enfants en général.

42. Une stratégie nationale de nutrition a été avalisée en 2009 avec l'adoption d'un protocole national de gestion communautaire de la malnutrition aiguë. Le nombre d'enfants traités pour malnutrition aiguë grave est passé de 11 335 en 2007 à 75 588 en 2011. Cependant, la proportion d'enfants traités ne dépasse toujours pas les 15 %. Des activités préventives et un système d'information en matière de nutrition sont en place dans 15 des 17 États du Soudan. Six États disposent désormais de lois interdisant la vente de sel non iodé.

43. Il reste encore beaucoup à faire pour recenser les enfants défavorisés qui bénéficieront d'interventions visant à réduire les retards de croissance de 35 % à 30 % dans une période de cinq ans. On privilégie l'adoption d'une législation sur l'enrichissement des aliments, d'un ensemble de mesures relatives à la nutrition maternelle et la promotion d'une alimentation adaptée aux jeunes enfants par des interventions visant des changements systématiques des comportements. L'UNICEF prévoit de travailler avec le Gouvernement soudanais pour faire en sorte que l'ensemble des 17 États appliquent la législation sur le sel iodé et promulguent le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Dans le domaine des micronutriments, le but est de maintenir le fort taux de couverture de supplémentation de la vitamine A par le biais de campagnes bisannuelles.

44. La délégation s'est rendue à la fabrique de la compagnie SAMIL, établie en 2012, qui produit un aliment thérapeutique prêt à l'emploi intitulé Plumpy'nut. L'UNICEF a acheté de la SAMIL 67 000 cartons de cet aliment thérapeutique en 2013, ce qui a permis de couvrir environ 40 % des besoins de l'UNICEF dans l'ensemble du Soudan. En 2014, l'UNICEF achètera environ 90 000 cartons, ce qui devrait couvrir 60 % des besoins. En outre, l'UNICEF a conclu un accord avec la SAMIL pour la livraison directe de ces aliments sur place au Darfour, ce qui est avantageux car cela réduit le coût de fret et de trois semaines le temps de transport, évitant ainsi les retards associés au recours à des transporteurs privés.

45. La malnutrition est un problème qui affecte gravement la santé des enfants soudanais. Plus de deux millions d'enfants souffrent d'un retard de croissance et n'atteindront probablement pas leur taille normale et leur potentiel de développement intégral. Le conflit et la fréquence des sécheresses, la médiocrité des récentes récoltes ont fait de l'insécurité alimentaire un problème critique dans

diverses régions du pays. La malnutrition aiguë, en 2014, atteindra le niveau de danger mortel pour plus d'un demi-million d'enfants soudanais.

46. La malnutrition de la mère est directement liée à la sous-nutrition de l'enfant, particulièrement prononcée dans certains États, notamment dans l'État de l'Est et l'État de la mer Rouge.

47. L'allaitement maternel augmente dans tout le pays et l'utilisation de sel iodé a progressé mais les besoins restent importants.

48. L'UNICEF aide les administrations publiques responsables de la nutrition, contribue à l'adoption d'une législation des États régionaux concernant une iodation du sel, à la distribution de médicaments destinés aux femmes enceintes, offre des conseils par le canal de groupes d'aide aux mères et contribue à la formation des soignants.

### **Observations**

49. La délégation trouve encourageant le travail accompli par l'UNICEF dans le secteur de la nutrition dans les situations d'urgence; cela est particulièrement évident au camp de Zam Zam, où la délégation a observé trois éléments de la réponse à la situation nutritionnelle, le Centre de stabilisation, le Programme thérapeutique pour patients ambulatoires combiné avec d'autres actions sanitaires, et un centre d'alimentation supplémentaire.

50. Les données recueillies grâce à des études, des évaluations et des examens témoignent de la nécessité, pour réduire davantage la mortalité infantile, de mettre l'accent sur la santé maternelle et néonatale, ainsi que sur le traitement des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. La délégation encourage l'UNICEF à aider le gouvernement et à renforcer le rôle des populations dans la gestion de la malnutrition. La prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë (GCMA) exige une coopération solide entre les autorités, la société civile et les populations. Bien que le Gouvernement soudanais ait augmenté à cet effet ses contributions financières, le nombre accru d'enfants souffrant de malnutrition et le coût élevé des fournitures nécessitent un regain d'efforts de la part des autorités et de leurs partenaires de développement, dont l'UNICEF, afin de s'orienter progressivement vers des interventions plus rentables.

51. À ce sujet, la délégation a apprécié la coopération entre l'UNICEF et l'usine de la SAMIL, société qui produit localement, à Khartoum, des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi.

52. La délégation se réjouit également de l'effet positif du partenariat entre l'UNICEF et la SAMIL sur l'économie locale et des autres avantages de cette coopération. Ces avantages sont notamment un meilleur rapport coût-efficacité (en comparaison avec l'importation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi), une meilleure efficacité par la réduction du délai de livraison, une plus grande viabilité, car le gouvernement peut se procurer directement les fournitures auprès de la SAMIL et réaliser ainsi les dividendes économiques d'une lutte contre la malnutrition.

53. L'une des principales difficultés auxquelles se heurte l'UNICEF est le manque de souplesse dans le financement de l'achat local. La SAMIL a fait d'énormes

efforts pour échapper aux sanctions économiques qui frappent le Soudan, mais jusqu'à présent avec un succès très limité.

54. La délégation a pris note d'autres difficultés, d'autres lacunes dans la lutte contre la malnutrition au Soudan. L'UNICEF doit remédier à l'absence de financement à long terme, qui compromet la programmation, et aussi résoudre le problème d'accès aux zones de conflit.

55. Lors de rencontres au Ministère de la santé et au Ministère de la protection sociale, la délégation a pu constater la convergence de vues entre l'UNICEF et le gouvernement sur la situation critique de la malnutrition au Soudan et donc sur la nécessité de traiter globalement ses causes; une approche intégrée, a-t-on noté, consiste à signer le Mémoire d'accord avec six organismes des Nations Unies. La délégation a trouvé encourageantes les mesures prises par le gouvernement pour créer un haut conseil de la nutrition, réunissant des représentants des différents ministères et d'organisations non gouvernementales. Ce haut conseil a aidé à établir le Soudan comme membre du mouvement SUN (initiative Renforcer la nutrition).

56. La délégation a observé que la création de capacités et d'une résistance aux chocs est une importante question à laquelle s'attaquent à la fois le gouvernement et l'UNICEF dans le règlement des situations d'urgence humanitaire, dont la nutrition dans les programmes d'intervention d'urgence

57. En janvier 2014, le Fonds central pour les interventions d'urgence a attribué des fonds pour une action nutritionnelle à l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies opérant au Soudan, notamment le Programme alimentaire mondial, la FAO et l'OMS. En notant un manque de coordination multisectorielle entre ces organismes s'agissant de la nutrition, la délégation s'est inquiétée de cette occasion manquée de coopérer et de lever ensemble les ressources nécessaires. Selon la délégation, cela montre l'absence dans le système des Nations Unies d'une perspective développementale à long terme pour la nutrition au Soudan et la persistance d'une conception compartimentée de l'intervention humanitaire.

### **Éducation**

58. Le Soudan a remarquablement progressé dans la voie de l'universalisation de l'enseignement primaire, de l'Éducation pour tous et de la réalisation des objectifs 2 et 3 des OMD (objectifs du Millénaire pour le développement). Le taux brut de scolarisation primaire au Soudan est ainsi passé de 65,8 % en 2005 à 74 % en 2011 (selon des données du Ministère fédéral de l'éducation). L'indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire a augmenté de 0,8 en 2005 à 0,9 en 2011.

59. Le résultat du dividende de la paix pour la promotion de l'éducation est tangible dans les États affectés par un conflit (États du Darfour, États jouxtant le Soudan du Sud et États de l'Est du pays). Rien qu'au Darfour, le taux brut de scolarisation a augmenté d'une moyenne de dix points de pourcentage au cours des 10 dernières années.

60. Malgré cette évolution récente de la scolarisation, il existe encore de nombreux problèmes dans l'éducation au Soudan. C'est notamment le caractère inéquitable de l'accès à l'enseignement primaire, car le Soudan est parmi les pays où la proportion d'enfants non scolarisés est la plus élevée (soit 1,8 million d'enfants âgés de 6 à 13 ans); la médiocrité de l'environnement de l'apprentissage des connaissances, en particulier pour les filles et les autres groupes vulnérables; la

qualité médiocre de l'enseignement et l'inefficacité générale du système éducatif. En outre, les taux d'abandon scolaire sont extrêmement élevés. Le caractère inadéquat des politiques de l'éducation, l'insuffisance de l'investissement consacré à l'enseignement primaire et la poursuite des conflits au Darfour, à Abyei, au Kordofan du Sud et dans l'État du Nil bleu, compromettent également les progrès de l'enseignement. Les filles des zones rurales restent désavantagées, par suite de facteurs tels que les coutumes socioculturelles, l'hostilité latente à l'égard de l'éducation des filles, les coûts d'opportunité au regard des tâches domestiques, les préoccupations de sécurité et le mariage des enfants.

61. Ces problèmes sont encore aggravés par les coûts de l'éducation pour les parents, les attitudes coutumières à l'égard des droits de filles à l'enseignement primaire, et l'accès trop limité aux populations vulnérables – notamment les populations nomades, les personnes déplacées et les enfants handicapés.

62. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a de nombreux résultats à son acquis. Au niveau des politiques, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à établir une stratégie nationale intérimaire pour l'éducation de base, des plans stratégiques pour l'éducation dans les États et un renforcement des capacités des fonctionnaires chargés de la planification. L'UNICEF continue à aider le Ministère de l'éducation à élaborer des politiques concernant l'éducation des filles, l'éducation des enfants handicapés, des enfants nomades, la formation des enseignants et la construction d'écoles amies des enfants.

63. L'UNICEF a également aidé le Soudan à atteindre le deuxième objectif des OMD par l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés, qui allie la collecte de données et des campagnes visant à accroître la scolarisation. En outre, l'UNICEF a préconisé d'augmenter les crédits et les investissements consacrés aux services et aux écoles amies des enfants. L'UNICEF pilote actuellement des projets innovants visant à élargir l'accès à l'enseignement et améliorer sa qualité. Dans les situations de conflit, l'UNICEF a aidé à développer des plans d'intervention d'urgence aux niveaux national et des États, et à prépositionner des fournitures éducatives d'urgence pertinentes, à construire ou restaurer des classes, distribuer du matériel éducatif avec les fournitures d'urgence et faciliter l'action du Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence, à former des fonctionnaires et des homologues de la société civile pour assurer une adhésion du secteur de l'éducation à des normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence, en faveur des enfants affectés par un conflit ou par une catastrophe naturelle.

64. La délégation n'a pas visité d'écoles, car sa visite coïncidait avec les vacances d'été. Cependant, l'éducation a été discutée avec le Ministre de l'éducation ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires durant sa visite. L'éducation est une question transversale et entretient donc des rapports avec la santé, la nutrition et la protection de l'enfance. Lors de sa visite du camp de Zam Zam, dans le Darfour du Nord, la délégation a noté l'acuité des problèmes de l'éducation des enfants déplacés – faute d'établissements scolaires, de matériaux d'enseignement et d'enseignants. Alors que l'éducation est une activité qui sauve des vies humaines, elle est souvent sous-financée par rapport à d'autres activités humanitaires.

### **Observations**

65. La délégation a été favorablement impressionnée par sa rencontre avec le Ministre de l'éducation et son équipe, ainsi que par les résultats obtenus par eux ces

dernières années. Il est clair que des progrès ont été accomplis, en particulier s'agissant de l'élaboration de plans stratégiques au niveau national et des États. Cependant, d'énormes difficultés subsistent, en particulier s'agissant des enfants marginalisés comme les filles et les enfants nomades, les taux d'abandon scolaire étant extrêmement élevés. Ces difficultés devront être résolues avant que les efforts visant à améliorer l'éducation aient de l'effet.

66. La délégation a trouvé encourageant que l'éducation soit intégrée comme question transversale en rapport avec de nombreux autres secteurs, mais elle aimerait qu'on mette plus nettement l'accent sur l'éducation visant la promotion de la planification familiale, dans les activités relatives à la santé.

67. Dans les situations humanitaires, il est manifeste que l'éducation peut beaucoup aider à créer un espace où les enfants se sentent en sécurité; l'éducation peut également leur donner une impression de normalité dans des circonstances très difficiles. Cela dit, la délégation aimerait que l'on prête plus d'attention à l'éducation dans les situations humanitaires, sachant bien que le principal obstacle est celui du financement. Pourtant, un effort mieux coordonné des organismes des Nations Unies au Soudan aboutirait à une meilleure division du travail et augmenterait l'efficacité de l'action entreprise; à son tour, cela aiderait à résoudre en partie le problème du financement de l'éducation. La délégation note aussi que le Représentant spécial conjoint de la MINUAD a retenu l'éducation comme l'effort le plus important à entreprendre pour éviter qu'encore une génération de jeunes Soudanais soit perdue.

68. C'est pourquoi la délégation engage instamment le gouvernement à permettre aux organisations humanitaires d'accroître leurs activités en faveur de l'éducation des personnes déplacées, au-delà de la simple fourniture d'abris temporaires. Certains des enfants vivent dans les camps de déplacés depuis plus de 10 ans; la présence d'écoles est l'un des principaux moyens de rompre le cycle de la guerre et des conflits qui, bien souvent, sont les seules perspectives qu'entrevoient les enfants plus âgés.

### **Protection de l'enfant**

69. L'adoption en 2010 de la Loi fédérale sur l'enfance a marqué une étape puisque cette loi met en adéquation la législation nationale et les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Conseil national du bien-être de l'enfance établit actuellement un cadre réglementaire et définit une politique pour appliquer les dispositions de la loi. Une nouvelle loi d'enregistrement à l'état civil (2011) tient compte des normes internationales et aidera à moderniser l'état civil au Soudan. Cependant, s'agissant de la définition de la notion d'enfant, la législation et la jurisprudence soudanaises ne sont pas compatibles avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, car c'est souvent la notion d'adulte définie par la Charia qui est appliquée. En outre, la loi n'institue pas en infraction criminelle la mutilation génitale féminine, alors même que 15 des 18 États du Soudan l'interdisent dans leur propre législation. L'application de la loi souffre d'un manque de clarté quant aux éléments essentiels du système de protection des enfants qu'il convient de mettre en place, aux responsabilités en matière de prestation de services, aux coûts engendrés et aux moyens de les financer.

70. Il existe une différence énorme entre la définition théorique des droits de l'enfant et les attitudes qui prévalent concrètement s'agissant des enfants,

notamment des filles. Cela est évident du fait de la persistance pratiquement universelle des mutilations génitales féminines, de la persistance du mariage d'enfants et de la pratique encore courante d'abandon des enfants nés hors mariage. Les efforts déployés pour éliminer ces pratiques néfastes sont compliqués. Le souci de protéger les enfants est souvent en rapport avec les questions soulevées par la sexualité, souvent considérée comme taboue, et une prise de position pourrait susciter une vive réaction dans les milieux religieux conservateurs au Soudan; en outre, malgré la prolifération des théories sur la dynamique du changement social et des normes sociales, les bases factuelles qui permettraient de concevoir des interventions de communication visant un changement de comportement sont fragiles.

71. La reprise du conflit armé au Darfour et dans les États du Kordofan du Sud, du Nil bleu et d'Abyei empêche les familles et la population de fournir des soins adéquats à leurs enfants et de les protéger de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements. Les annexes au rapport du Secrétaire général sur le recrutement et l'exploitation des enfants désignent actuellement neuf parties au conflit. Le déni d'accès humanitaire et l'utilisation aveugle d'armes (mines terrestres, bombardements aériens, bombardements de localités peuplées) sont également très préoccupants. Les traumatismes psychosociaux et la désintégration des familles touchent les plus d'un million d'enfants victimes des conséquences du déplacement de populations. Particulièrement préoccupantes sont les questions de l'unité de la famille et de la citoyenneté des enfants qui se trouvent parmi les centaines de milliers d'habitants abandonnés lors de la sécession du Soudan du Sud.

72. Les efforts déployés pour améliorer la protection des enfants dans les conflits armés se heurtent à diverses limites : a) les restrictions imposées à l'accès des organismes des Nations Unies tant par le Gouvernement soudanais que par les groupes armés les empêchent de suivre la situation dans les zones les plus touchées par le conflit armé et d'y organiser une programmation; b) la question de la violence sexiste est hautement sensible dans le contexte soudanais et les efforts déployés pour améliorer la dénonciation, l'intervention judiciaire et le soutien apporté aux victimes se heurtent à d'énormes difficultés; c) la libération des enfants associés à des groupes armés grâce aux plans d'action des Nations Unies n'a jusqu'à présent été appliquée qu'aux groupes armés qui ont signé les accords de paix. Les forces gouvernementales et autres forces armées ne reconnaissent pas qu'elles recrutent des enfants, et l'accès aux groupes armés est très limité ou même impossible.

73. Les efforts de protection de l'enfance menés par l'UNICEF au Soudan entrent dans trois catégories : a) systèmes et législation de protection de l'enfance; b) normes sociales; et c) les enfants et les conflits armés. Durant sa visite au Soudan, la délégation a pu observer les activités relevant de ces trois composantes.

74. La délégation a rencontré le Ministre de la protection sociale et de la sécurité sociale et les représentants du Conseil national de protection de l'enfance. Le Ministère et le Conseil national ont beaucoup participé aux rencontres occasionnées par la visite de la délégation et notamment aux visites sur le terrain. Dans l'État du Nord, la délégation a rencontré les responsables du service de police chargé des questions de la famille et de l'enfance ainsi que les représentants travaillant dans le cadre de la campagne « Saleema » (voir la section sur la santé). Dans le cas du camp de Zam Zam, dans le Darfour du Nord, la délégation a brièvement rencontré les responsables du service de protection de l'enfance travaillant dans le camp.

75. La délégation a aussi noté l'importance, pour l'UNICEF, d'un accès souple à des moyens de financement qui puissent lui permettre de s'attaquer à des questions telles que la protection des enfants, la malnutrition et l'éducation – de façon globale et durable. Il est possible de mieux systématiser le traitement des diverses questions de la protection de l'enfance dans les autres secteurs.

### **Observations**

76. La délégation a apprécié et trouvé encourageants les nombreux efforts que fait l'UNICEF pour assurer la protection de l'enfance, tant au niveau des politiques que dans les relations avec les populations et les familles. La délégation a été très favorablement impressionnée par l'engagement manifesté par le Conseil national de protection de l'enfance. Cependant, il est apparu clairement, durant les entretiens, que ce conseil et le Ministère de la protection et de la sécurité sociales subissent la pression des autres ministères – aussi bien pour le financement que pour le partage des attributions. La délégation recommande à l'UNICEF de continuer à soutenir ces deux administrations dans les efforts qu'elles mènent.

77. L'UNICEF a souvent des marges de manœuvre très limitées au Soudan quand il s'agit de discuter des droits de l'enfant. La délégation recommande à l'UNICEF de continuer à réaliser son programme d'action dans ses rapports avec le gouvernement. La délégation recommande aussi à l'UNICEF d'aborder les sujets les plus délicats – notamment la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits en matière de procréation – qui sont extrêmement pertinents et importants, en particulier pour les adolescentes au Soudan.

78. La délégation a particulièrement apprécié les résultats obtenus par la campagne « Saleema » mais constate qu'elle aussi subit des contraintes. La délégation recommande donc de combiner la campagne contre la mutilation génitale féminine avec d'autres activités pertinentes et de reproduire ces efforts dans les autres États, chaque fois que possible. Reconnaissant que l'évolution des normes sociales concernant ce problème est un processus de longue haleine au Soudan, la délégation encourage l'UNICEF à poursuivre son travail sur cette question difficile.

79. Dans le camp de Zam Zam, la délégation a pu observer directement le besoin de protection des enfants, et noté l'excellent travail accompli par le personnel de l'UNICEF dans des circonstances extrêmement difficiles. La délégation encourage l'UNICEF à continuer cette action mais aussi, où c'est possible, à reconstituer les systèmes de protection sociale susceptibles de protéger les enfants (notamment les enfants non accompagnés et séparés de leurs parents) dans un environnement quasi-familial. Le travail de l'UNICEF, dans le camp de personnes déplacées, mené avec des adultes au sujet de la réunification des enfants avec leurs familles ou leurs parents est un autre exemple de ces efforts qui pourraient être reproduits dans d'autres domaines de la protection des enfants.

### **La jeunesse**

80. La population du Soudan est jeune; plus de 62 % des Soudanais ont moins de 25 ans. Cela représente un véritable défi dans le contexte actuel et contribue à la complexité de la situation politique et sociale. Les jeunes Soudanais sont récemment descendus dans la rue pour revendiquer les moyens de participer à la vie politique, des services sociaux équitables et des emplois.

81. Les adolescents représentent 23 % de la population soudanaise; 66 % sont des filles âgées de 14 à 16 ans et ont besoin de soins particuliers. Les adolescentes sont en effet exposées aux problèmes du mariage précoce (qui touchent 42 % des filles, et même plus dans les zones rurales), au manque de connaissances et de compétences au sujet des méthodes de planification familiale et aux pratiques dangereuses telles que la mutilation génitale. Les filles sont plus souvent appelées à faire des travaux ménagers, ce qui retentit sur leur éducation. De plus, l'absence d'accès à l'éducation (primaire et secondaire) et le fort taux d'abandon scolaire chez les adolescents et les jeunes, allant de pair avec un taux de chômage élevé des jeunes (20 %), aggrave encore cette situation précaire.

82. Lors des divers entretiens qu'elle a eus notamment au Ministère de la protection sociale, dans l'État du Nord et avec la société civile, les organisations de jeunes et les organisations non gouvernementales internationales et locales, la délégation a examiné la question de la protection sociale qui préoccupe les enfants et les jeunes, en particulier les adolescents.

83. La délégation a ainsi appris l'existence d'un lien entre la pauvreté et l'abandon scolaire, en particulier chez les garçons, pour trouver un emploi dans les mines d'or qui se trouvent dans toute la région. Les autorités régionales ont indiqué que ce phénomène était préoccupant pour leur région et ont demandé l'aide de l'UNICEF pour résoudre le problème au mieux.

84. L'UNICEF aide le Ministère de la jeunesse et des sports et les organisations de jeunes aux niveaux national, des États et local, à se mettre à même de fournir des services aux jeunes et à leur permettre d'exercer leur autorité. Cette aide vise principalement le développement de capacités institutionnelles et la révision et l'élaboration de politiques, stratégies et directives nationales d'intégration de la jeunesse.

### **Observations**

85. La délégation a constaté la multiplicité des associations de jeunes, et a observé que les jeunes ne disposaient pas d'une tribune particulière leur permettant d'examiner les questions qui les concernent.

86. La délégation a trouvé encourageante la démarche axée sur l'équité appliquée par l'UNICEF pour répondre aux besoins des jeunes ayant quitté l'école, qui vise à leur donner des compétences de survie, dans le cadre de programmes non classiques d'apprentissage et grâce à des efforts visant à les rendre plus facilement employables; cette action est menée par les organisations de la société civile pour assurer, en fonction de la demande, une formation professionnelle et un développement des compétences d'entreprise.

87. La délégation a trouvé encourageants les efforts et la volonté de l'UNICEF pour amener le gouvernement à seconder les efforts déployés pour intégrer la jeunesse dans les politiques nationales, de façon que celles-ci respectent leurs droits et créent les conditions permettant à la jeunesse de contribuer au développement durable du pays.

88. La délégation a encouragé l'UNICEF à trouver des moyens de mieux plaider ses causes et d'aider le gouvernement à répondre aux besoins des jeunes et à faciliter l'exercice de leurs droits.



89. La délégation accueille avec satisfaction les résultats obtenus par l'UNICEF s'agissant de la création de services et d'espaces amis des jeunes par la construction de centres destinés à la jeunesse.

90. La délégation voit avec préoccupation que les ressources disponibles pour ce secteur d'importance cruciale sont trop limitées, puisque 2,37 millions de dollars seulement sont utilisables au cours des deux prochaines années pour financer les activités actuelles de l'UNICEF et les activités prévues – par exemple une aide à la participation de la jeunesse aux médias, pour faire connaître aux populations diverses questions sociales ou pour élaborer une stratégie visant à mieux intégrer dans tous les programmes les questions qui ont des conséquences pour les adolescents.

### **Autres observations**

91. La structure complexe de la présence des Nations Unies au Soudan appelle une coordination plus forte et une planification et une évaluation intégrées de l'action des divers organismes sur le terrain, afin de tirer le meilleur parti des synergies possibles et amplifier leur impact. Dans ses entretiens avec différents acteurs sur le terrain, la délégation a eu l'impression qu'en dépit d'efforts de coordination consentis par divers acteurs, les décisions communes sur la planification des interventions, la publication commune des résultats et les activités d'évaluation d'intérêt commun sont encore limitées.

92. Une nouvelle conception reposant sur une analyse intégrée de la situation très instable au Soudan est nécessaire. Elle devrait consister à établir un ordre de priorités meilleur et plus clair, mettre en place un système de planification stratégique et opérationnel capable de mobiliser des ressources autour de priorités bien définies et un système solide, intégré et disponible en temps utile, d'évaluation et de publication des résultats. Ce système devrait intégrer tous les principaux acteurs et décideurs de façon à assurer l'unité des conceptions du développement à court et à long terme et à maximiser ainsi l'action des Nations Unies.

93. Au cours de la visite, les représentants du gouvernement ont souligné à la délégation la nécessité d'une présence des Nations Unies au Soudan qui doit passer des activités humanitaires à un soutien au développement. La délégation est favorable à cette idée et encourage tous les acteurs, dont l'UNICEF, à explorer toutes les possibilités à cet égard et à tout faire pour aider à réaliser les objectifs de développement à moyen et à long terme.

94. Cependant, la délégation reste convaincue que dans la situation conflictuelle actuelle il n'est guère possible d'organiser avec succès une telle transition. Une situation stable et pacifique, avec des progrès réels vers une réconciliation nationale reposant sur une volonté de participation générale et sur un engagement ferme et constant du gouvernement, sont les conditions préalables nécessaires si l'on veut mettre le pays sur la voie du développement durable.

95. Pendant toute la visite de la délégation, des représentants du gouvernement et d'autres acteurs, et notamment des représentants des organisations internationales, ont à plusieurs reprises évoqué l'effet négatif des sanctions sur les enfants et les femmes au Soudan. Alors que la délégation n'était pas chargée d'évaluer l'impact global des sanctions sur les femmes et les enfants, elle est néanmoins d'avis que l'UNICEF et peut être d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain

devraient recueillir des informations sur cette question et, sur cette base, faire d'éventuelles recommandations.

\_\_\_\_\_